
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 19 OCTOBRE 2011

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mercredi 19 Octobre 2011 à 19h00 à CHAPDES-BEAUFORT, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, NOMY Joëlle (Chapdes-Beaufort), BOUCHERET Jean, WALSH Damian, MARTIN Maurice (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), TIXIER Michel (Pontgibaud), VERNADEL Christian, CHATARD Philippe (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette, MEUNIER Christophe (St Pierre le Chastel)

Etaient absents excusés : DEBRA Yves (pouvoir à Michel TIXIER), MATARIN Gaston, BRUN Chantal, TIXERONT Isabelle, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : BESSERVE Rémy

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne lecture du compte-rendu des deux séances du Conseil Communautaire précédentes du 7 juillet et du 22 septembre 2011. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Lionel MULLER, Maire de CHAPDES-BEAUFORT, accueille les participants et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

Vu la délibération, en date du 20 janvier 2010, qui crée des commissions de travail, le Président expose qu'il semble nécessaire que des sous-commissions soient créées, au fil des projets mis en œuvre, pour une meilleure efficacité.

Comme il l'avait été évoqué lors de la réflexion autour du Projet de Territoire de la Communauté de Communes, le Président propose d'ouvrir les commissions communautaires aux élus municipaux. Chaque conseil municipal peut proposer à ses conseillers municipaux d'intégrer une des commissions, dans la limite d'un élu municipal par commune et par commission.

Il est proposé dans un premier temps que 3 sous-commissions soient déclinées de la **Commission 2 - Développement Economique, Agricole et Touristique** :

2-1/ SOUS-COMMISSION AGRICULTURE

- GRANGE Jean-Claude
- VIALETTE-GIRAUD Janette
- VERNADEL Christian
- COURTADON Geneviève
- GOY Jean-Paul
- TIXIER Michel
- CHEVALIER René
- CERCY Jean-Paul
- SERVIERES Gilles
- PHILIPPE Pascal

2-2/SOUS-COMMISSION ZONE D'ACTIVITES

- GRANGE Jean-Claude
- VIALETTE-GIRAUD Janette
- VERNADEL Christian
- WALSH Damian
- BOUCHERET Jean
- COURTADON Geneviève
- MATARIN Gaston
- MEUNIER Christophe
- LEYRIT Yves

2-3/SOUS COMMISSION IMMOBILIER D'ENTREPRISE/ATELIER RELAIS

- GRANGE Jean-Claude
- VIALETTE-GIRAUD Janette
- VERNADEL Christian
- FRUCHARD Jean-Luc
- TIXIER Michel
- ARNAUD Daniel
- NOMY Joëlle
- LABONNE Jean-Jacques

D'autres sous-commissions pourront être déclinées au cas par cas suivant les projets mis en place.

Le Président propose également la création d'une **COMMISSION COMMUNICATION** :

- VIALETTE-GIRAUD Janette
- WALSH Damian
- MARTIN Maurice
- Florence LANGLAIS

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les propositions présentées ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

LES AUTORISATIONS D'ABSENCE DU PERSONNEL

Considérant qu'il convient de définir les autorisations d'absence dont pourra bénéficier le personnel de la collectivité et qu'il appartient au conseil communautaire de fixer le nombre de jours pour chaque autorisation d'absence, Il est proposé :

Ces autorisations d'absence ne constituent pas un droit et il revient aux chefs de service de juger de leur opportunité, en tenant compte des nécessités de service. Ces autorisations d'absence sont accordées, en premier lieu, pour des éléments familiaux affectant la vie privée de l'agent, dans les limites suivantes :

TEMPS D'ABSENCE ACCORDE	EVENEMENT	JUSTIFICATIFS
3 jours ouvrables	Mariage ou Pacs de l'agent	<i>Pièce justificative</i>
5 jours ouvrables <i>(à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement)</i>	Décès du conjoint, d'un enfant	<i>Bulletin de décès</i>
3 jours ouvrables <i>(à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement)</i>	Décès du père, De la mère	<i>Bulletin de décès</i>

5 jours ouvrables par an	Maladie grave du conjoint, d'un enfant	<i>Certificat médical établi par un médecin hospitalier attestant la présence indispensable de l'agent</i>
3 jours ouvrables par an	Maladie grave du père, de la mère	<i>Certificat médical établi par un médecin hospitalier attestant la présence indispensable de l'agent</i>
3 jours ouvrables <i>(à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement)</i>	Naissance ou Adoption	<i>Pièce justificative</i>
2 jours ouvrables par an	Garde d'enfant malade	<i>Autorisations accordées sous réserve des nécessités de service pour des enfants âgés de moins de 16 ans</i>
1 jour ouvrable <i>(à prendre dans les 15 jours qui suivent l'événement)</i>	Décès grands-parents, frère, sœur, petits-enfants	<i>Bulletin de décès</i>
Jour de scrutin selon les horaires des permanences	Assesseurs, délégué de liste...	<i>Pièce justificative</i>
Le jour du concours	Concours et examen professionnel en rapport avec l'administration employeur	<i>Convocation</i>
3 mois maximum <i>(Congés non rémunéré)</i>	Congés de solidarité familiale <i>(accompagnement d'une personne en fin de vie)</i>	<i>Certificat médical</i>

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les propositions présentées ci-dessus.

TRANSFERT DU PORTAGE DE LA PARCELLE XL 31 - COMMUNE DE BROMONT-LAMOTHE/EPF SMAF

Monsieur le Président expose que l'EPF SMAF a acquis à la demande de la commune de BROMONT-LAMOTHE, la parcelle XL31 d'une superficie de 16 600 m².

Le destination finale de cette parcelle relève de la compétence de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans qui prend en compte cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de se substituer à la commune de BROMONT-LAMOTHE pour le remboursement des annuités à venir et le suivi de la gestion de ces bien, à compter de l'année 2011.

Compte tenu que la commune a déjà opéré des remboursements auprès de l'EPF-SMAF, il y a lieu d'autoriser le Président a signé une convention de remboursement entre la commune et la Communauté de Communes pour régulariser ces versements en dehors de la compatibilité de l'Etablissement.

Rappel : Annuités déjà versées par la commune de Bromont-Lamothe pour la parcelle XL31 Annuités annuelles = 5 269.46 € (4 829.27 € parcelle + 440.19€ Indemnisation du fermier), soit pour les années 2008, 2009, 2010 = 15 808.38 €)

TRANSFERT DU PORTAGE DE LA PARCELLE AR 307 - COMMUNE DE CHAPDES-BEAUFORT/EPF SMAF

Monsieur le Président expose que l'EPF SMAF a acquis à la demande de la commune de CHAPDES-BEAUFORT, la parcelle AR 307 d'une superficie de 6 220 m².

Le destination finale de cette parcelle relève de la compétence de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans qui prend en compte cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de se substituer à la commune de CHAPDES-BEAUFORT pour le remboursement des annuités à venir et le suivi de la gestion de ces bien, à compter de l'année 2012.

Compte tenu que la commune a déjà opéré des remboursements auprès de l'EPF-SMAF, il y a lieu d'autoriser le Président a signé une convention de remboursement entre la commune et la Communauté de Communes pour régulariser ces versements en dehors de la compatibilité de l'Etablissement.

*Rappel : Annuités déjà versées par la commune de Chapdes-Beaufort pour la parcelle AR 307
Annuités annuelles = 13 419,39 €, soit pour les années 2010 et 2011 = 26838,78 €*

IMMOBILIER D'ENTREPRISE : ATELIER/BOUCHERIE A CHAPDES-BEAUFORT

Le Président de la Communauté de Communes présente au Conseil Communautaire le projet d'acquisition d'une parcelle foncière et de construction d'un atelier artisanal à Chapdes Beaufort sur la parcelle n° 509 section AS. Cette opération consiste à accompagner le développement de l'entreprise artisanale de M. Patrick Vincent, boucher charcutier à Pontgibaud. M. Vincent a un double projet : ouvrir un point de vente à Chapdes Beaufort et créer un atelier de découpe et transformation pour alimenter ses deux boutiques et développer son activité. Ne possédant pas de locaux fonctionnels à Pontgibaud, et dans l'impossibilité d'en acquérir à proximité immédiate, M. Vincent a sollicité le soutien de la Communauté de Communes pour porter cette opération immobilière. Pour la collectivité, cette opération s'inscrit dans le souci de maintenir une activité de proximité à Pontgibaud, d'offrir aux habitants de Chapdes et des environs ce commerce essentiel et de moderniser l'outil de production de l'exploitant afin d'en assurer sa pérennité. Le projet a fait l'objet d'une étude économique par le biais de la Chambre de Métier et de l'Artisanat qui a montré une viabilité sans induction de distorsion de concurrence. Le cursus professionnel de M. P. Vincent présente de très sérieuses garanties; c'est un excellent professionnel. Dans le souhait d'accompagner le développement de l'entreprise, la Communauté se propose d'acquérir une parcelle cadastrale en centre bourg, de construire un atelier de découpe transformation et magasin de vente d'une surface de l'ordre de 180 m² et de louer les locaux à M. Vincent dans le cadre d'un bail commercial. Dans le souci d'alléger la charge locative la Communauté sera amenée à solliciter :

1. Le Conseil Général
2. l'Etat au titre du Fisac
3. l'Etat au titre de la DETR

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

AMENAGEMENTS DES ABORDS	49 000 €
TRAVAUX	325 000 €
BRANCHEMENTS	6 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE BASE+EXE	40 000 €
AMO	11 000 €
SPS/CT	6 500 €
SONDAGE ETUDE DE SOLS	2 500 €
TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES	440 000 €
ACQUISITION FONCIERE	38 000 €
FRAIS D'ACTE	2 000 €
TOTAL HT	480 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DETR	132 000 €
ETAT FISAC	142 000 €
Conseil Général	110 000 €
Participation intercommunale sous forme d'emprunt	96 000 €

La location sera établie sur la base d'un bail commercial pour un montant de loyer qui couvrira l'emprunt contracté et les frais inhérents à ce projet.

L'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements lié au matériel, stock et mobilier. Les termes du bail feront l'objet d'un acte notarié.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,
- autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fisac opération rurale individuelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au Conseil Général location commerciale simple ,
- autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR,
- autoriser Monsieur le Président à signer une promesse de vente concernant la parcelle à acquérir, avec clause suspensive d'obtention des subventions et de son financement,
- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, de SPS , et de contrôle technique,

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

Après délibération, le Conseil communautaire, avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- retient l'Association DEREHA dans le montage administratif, et autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'assistance.

FINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE

Le Président expose qu'il y a lieu de revoir le plan de financement de la mission d'Assistance au développement de la filière agroalimentaire, compte tenu que la subvention LEADER attendue, n'a pas été accordée, il est alors proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Mission d'assistance – FS Conseil	24 876,80 €	Conseil Régional : FRADDT (30% du montant HT)	6240 €
		CC Haute Combraille	6212.27 €
		CC Volvic Sources et Volcans	6212.27 €
		CC Pontgibaud Sioule et Volcans	6212.27 €
TOTAL	24 876,80 €	TOTAL	24876,80 €

Les communautés de Communes de Haute Combraille et de Volvic Sources et Volcans ont déjà délibéré pour ce nouveau plan de financement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VOTE le plan de financement exposé ci-dessus et AUTORISE le président à mettre en œuvre les démarches pour encaisser les participations de Communautés de Communes de VSV et HC.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE EN PRODUITS LOCAUX ENTRE DÔMES ET COMBRAILLES

Un Comité de pilotage bilan a été organisé avec les communautés de communes de Haute-Combraille et Volvic Sources et Volcans qui souhaitent continuer le partenariat sur ce projet et le travail commun malgré que le projet n'est pas été retenu comme Pôle d'Excellence Rural. Les actions inscrites dans le PER ont été revues et il a été proposé de lancer une consultation pour une mission d'Assistance technique et juridique à la mise en œuvre du projet d'approvisionnement de la restauration collective hors domicile en produits locaux entre Dômes et Combrailles qui devra :

- Recenser les structures de la restauration hors domicile intéressées pour s'approvisionner en produits locaux
- Analyser leurs besoins
- Faire un état des lieux de l'offre existante sur le territoire en terme de capacités de productions et de transformations
- Proposer des scénarios d'organisation soutenant les filières d'approvisionnement et permettant une meilleure adéquation entre offre et demande
- Définir les conditions juridiques, administratives et logistiques pour la création d'une structure d'appui à la gestion de la restauration collective
- Etudier l'impact financier et économique

La CCPSV sera maître d'ouvrage et les communautés de communes de HC et VSV participeront chacune à 1/3 du reste à charge (Coût de la mission TTC – Subventions accordées) dans le cadre d'un groupement de commande.

Dans le cadre de l'appel à projet du programme National Pour l'Alimentation, une subvention de 12 000€ a déjà été accordée par la DRAAF à la CCPSV pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le président à mettre en œuvre les démarches pour le lancement de cette consultation et à signer les conventions avec les Communes de Communes de Haute Combraille et de Volvic Sources et Volcans pour le groupement de commande.

AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE A PROXIMITE DE PONTGIBAUD

Suite au dépôt d'un permis de construire portant sur la création d'une nouvelle surface commerciale d'approximativement 1 000 m² au lieu-dit "Le Verrouil", la commune de Saint Ours les Roches a fait part de sa volonté de voir ce dossier examiné en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.).

Au vu de la composition de cette commission, il s'avère que le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans ne sera nullement représenté au sein de celle-ci, alors que ce projet, situé aux portes du bourg de Pontgibaud, engendrerait d'importantes conséquences pour notre communauté de communes, s'il venait à voir le jour, à savoir :

- La fragilisation et la déstabilisation de son tissu économique local confronté à une nouvelle offre concurrentielle à proximité immédiate du bourg commercial de Pontgibaud
- La dégradation d'un espace naturel de premier ordre, la zone d'implantation de ce projet étant pleinement intégré au périmètre de labellisation UNESCO de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne ;
- De possibles détériorations de la qualité des eaux souterraines. Ce projet prévoit notamment la mise en place d'une station de vente de carburant. Un seul dysfonctionnement de cet outil pourrait entraîner d'irréversibles pollutions des sols et des ressources en eaux ;

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, donne un avis défavorable à l'implantation de cette surface commerciale à proximité immédiate de Pontgibaud.

Il s'engage néanmoins à œuvrer, en étroite collaboration avec l'EPCI voisin de Volvic Sources et Volcans, afin de définir une nouvelle orientation économique et/ou touristique à ce secteur très sensible d'un point de vue paysager et environnemental.

POINT VISIO PUBLIC

La volonté de la région, par la mise en place de point visio-public, est de renforcer l'offre de services publics auprès des territoires en offrant aux citoyens un accès efficace et économique et en simplifiant le maillage des performances pour le service public comme Pôle Emploi, la CAF, la MSA, l'URSSAF,...

Compte tenu de l'ouverture prochaine de la médiathèque de Pontgibaud et la présence de locaux adaptés, il est proposé qu'un point visio-public puisse y être installé.

Le coût annuel de la maintenance s'élève à 897 € pour une borne auquel il faut ajouter un coût mensuel d'environ 50 €, pour une connexion internet dédiée et adaptée, et les frais d'assurance de la borne.

La commune de Pontgibaud s'engage à mettre à disposition le personnel de la médiathèque pour accompagner ce service ainsi qu'à réaliser les travaux nécessaires pour adapter le local et à prendre en charge les coûts de connexion internet et d'installation de ligne dédiée ainsi que les frais d'assurance.

Cet équipement pourrait être mis en service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **MANDATE le président à candidater pour se doter d'un équipement visio-public**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat et la commune de Pontgibaud, structure d'accueil**
- **DECIDE de prendre en charge les frais annuels de maintenance de la borne**

Diagnostic prospectif foncier agricole

La réalisation d'un diagnostic prospectif sur le foncier agricole a pour but de connaître l'évolution prévisible des exploitations agricoles ainsi que de permettre une gestion anticipée du foncier. Il pourra aussi faciliter la création de la zone d'activité grâce à un repérage des parcelles échangeables. Ce projet est confié à un prestataire (ADASEA,...). Il s'organise autour de réunions publiques d'information puis de réunions locales et d'enquêtes individuelles. L'étude, à travers ses résultats et des discussions menées dans les différentes réunions permettra de cerner différents enjeux pour l'évolution de l'agriculture du territoire.

Le coût de ce diagnostic est estimé à 25 000€ financé à 80% par le CG.

La deuxième phase est l'animation du réseau de transmission du foncier agricole. Il existe un réseau sur les Combrailles, actuellement composé des Communautés de Communes de Sancy Artense, de Pionsat, du Pays de Menat, du Sioulet-Chavanon, de Cœur de Combrailles, et plus récemment de Haute-Combraille. Ces Communautés de Communes ont choisi de lancer une véritable politique locale favorisant le transfert des exploitations agricoles et le renforcement des plus fragiles en s'associant pour assurer le suivi des diagnostics, au sein du Réseau pour la Transmission du Foncier dans les Combrailles, en relation avec les agents de développement locaux, animé par l'AGC 63 Horizon et encadré par le SMAD des Combrailles. L'objectif est de mutualiser les moyens et d'adopter des démarches coordonnées et complémentaires.

Le réseau permet d'anticiper et de préparer le départ à la retraite des exploitants en accompagnant leur réflexion sur la transmission de leur exploitation. Le RTF (Réseau de Transmission du Foncier) s'est donné les missions suivantes :

- Accompagner le plus en amont possible des exploitants souhaitant cesser leur activité,
- Appuyer les démarches de réorganisations foncières, telles que les échanges amiables,
- Inciter à orienter le foncier agricole vers l'installation et éviter les démantèlements.

Le RTF a recensé 1400 exploitations, 316 cédants ont été suivis et a accompagné 48 transmissions, 20 exploitations fragiles ont pu être confortés, les autres ont permis des installations hors cadre familial.

Le coût estimé de l'animation du réseau s'élève à environ 5000 € par an, montant qui devrait être réduit car le réseau a choisi de ne plus passer par un prestataire mais d'assurer l'animation en direct.

Pour que le projet soit efficace, il est nécessaire que des relais locaux soit désignés dans chaque commune.

Les relais communaux désignés pour suivre le diagnostic foncier agricole et participer à l'animation du réseau sont :

- **Rémy CHEVALIER (La Goutelle)**
- **Christian VERNADEL (Saint-Jacques d'Ambur)**
- **Jean-Paul CERCY (Chapdes-Beaufort)**
- **Michel TIXIER (Pontgibaud)**
- **Gilles SERVIERES (Montfermy)**
- **Pascal PHILIPPE (Bromont-Lamothe)**
- **Jean-Paul GOY (Saint-Pierre-le-Chastel)**

Une prochaine réunion de présentation de ce projet sera organisée avant fin novembre en collaboration avec le SMAD des Combrailles et où un territoire pilote viendra partager son expérience du réseau du foncier agricole.

RAM (Relais d'Assistants Maternelle)

Suite aux conclusions de l'enquête menée par la CAF, la mise en place d'un RAM sur notre territoire semble opportun.

Afin d'obtenir les subventions importantes, la CCPSV doit se conventionner avec la CAF et signer un Contrat Enfance/Jeunesse.

Au vu des besoins du territoire, la mise en place d'un RAM itinérant est une piste à développer avec un relais permanent à Pontgibaud.

L'étude CAF a préconisé l'embauche d'une animatrice à mi-temps.

Covoiturage

Une sensibilisation et campagne d'information sont organisées par l'Association Covoiturage Auvergne en partenariat avec le SMADC sur 2011/2012.

Un PIC (Point d'Information Covoiturage) été mis en place à la Bibliothèque de Pontgibaud.

Une réflexion est à mener sur l'aménagement d'aire de covoiturage.

POINT SPANC

La 2^{ème} réunion Publique sur notre territoire a eu lieu à Saint-Pierre-Le-Chastel le 12/11/2011.

Les diagnostics sur les communes de Saint-Jacques d'Ambur et La Goutelle sont bientôt terminés, ils débiteront très prochainement sur Saint-Pierre-Le-Chastel.

Point sur le Projet atelier polyvalent à Montfermy

Le projet consiste à construire un bâtiment intercommunal qui serait situé sur la Commune de MONTFERMY, au lieu dit « Les Bruyères » d'une surface de 1120 m².

1/La communauté de communes possède du matériel (barnums, barrières, poduim,...) qui est actuellement entreposé gracieusement chez un particulier. Cette situation ne pouvant plus durer il est nécessaire que la CCPSV se dote d'un entrepôt pour stocker ce matériel.

Surface envisagée : 160 m²

2/Parallèlement à ce projet, la CCPSV a été sollicité par la CUMA de Pontgibaud, structure rayonnant sur l'ensemble des communes de la communauté de communes. La CUMA de Pontgibaud recherche un atelier pour entreposer et entretenir son matériel. Leur local actuellement mal adapté à leurs besoins et en location, il n'est pas possible de réaliser des travaux d'aménagements. De plus, étant situé en zone inondable sur la commune de Pontgibaud, il devient urgent de le délocaliser. Compte tenu de son statut, il est difficile pour la CUMA de supporter des investissements de construction d'un bâtiment. A noter, la CUMA a un salarié à temps plein.

Surface envisagée : 800 m²

3/La commune de Montfermy a besoin d'un nouvel atelier communal pour entreposer son matériel.

Surface envisagée : 160 m²

Afin de mutualiser les moyens et réduire les coûts de construction, il apparaît judicieux de travailler sur un projet commun.

Une prochaine rencontre est prévue avec les services du Conseil Général afin d'envisager les financements possibles indispensables à la réalisation de ce projet.